

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **13 décembre 2022**, à 19 h 15, au lieu habituel des séances dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton  
Siège #2 - Andréanne Boulanger  
Siège #3 - Claude Yockell  
Siège #4 - Marie-Pierre Fortin  
Siège #5 - Patrick Lefrançois  
Siège #6 - Sylvie Laplante

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de Samuel Boudreault, maire.  
Est également présente Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1- CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET  
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 21 novembre et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de convocation, monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil. Il est 19h15.

**2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2023 de cette municipalité.

3246-12-2022

**3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET  
OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - BUDGET POUR L'EXERCICE 2023
  - 4.1 - Adoption des prévisions budgétaires 2023
  - 4.2 - Adoption du plan triennal pour les années 2023-2024-2025
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Patrick Lefrançois et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du **13 décembre 2022** soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**4 - BUDGET POUR L'EXERCICE 2023**

3247-12-2022

**4.1 - Adoption des prévisions budgétaires 2023**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;  
CONSIDÉRANT que le conseil municipal a étudié et préparé un budget prévoyant des recettes égales aux dépenses qui y figurent ;

Il est proposé par le conseiller Claude Yockell, appuyé par Sylvie Laplante et résolu à l'unanimité, d'adopter les prévisions budgétaires suivantes pour l'année financière 2023.

### **DÉPENSES**

	2023
Administration générale	500 309\$
Sécurité publique	261 085\$
Transport	527 607\$
Hygiène du milieu	277 792\$
Urbanisme et zonage	76 678\$
OMH	4 700\$
Loisir et culture	113 614\$
Frais de financement	607 460\$
Total	2 369 245\$
Immobilisation	942 492\$
Total	3 311 737\$

### **RECETTES**

Recettes taxes foncières	1 596 665\$
Tarifcation aqueduc, vidanges, etc.	530 097\$
Paiement tenant lieu de taxes	18 500\$
Autres recettes de source locale	177 475\$
Transferts conditionnels	989 000\$
Total	3 311 737\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**3248-12-2022**

#### **4.2 - Adoption du plan triennal pour les années 2023-2024-2025**

Il est proposé par Marie-Pierre Fortin, appuyé par Richard Breton et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal adopte le plan triennal d'immobilisation tel que présenté, ce document étant annexé et faisant partie intégrante de ce procès verbal, sous la cote # 04.03;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### **5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**3249-12-2022**

#### **6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance extraordinaire du **13 décembre 2022** est fermée à 19H25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

---

Samuel Boudreault, maire

---

Annie Gagnon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière.